

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : concession de terrain dans le cimetière communal – « renouvellement »

Concession n° 09/2023

N° du Plan 71 D

Arrêté n° 28/2023

Le Maire de la commune de Gassin (Var), autorisé par délibération du Conseil Municipal n°22/31 en date du 15 avril 2022,

Vu le règlement intérieur du cimetière de la commune, adopté par délibération du Conseil Municipal n°12/07 en date du 24 février 2012,

Vu la demande présentée par Monsieur LAUGIER Fernand, domiciliée 14 Chemin Champ Grand, 48000 CHASTEL NOUVEL et tendant à renouveler une concession de terrain dans le cimetière communal dont le concessionnaire était : M. LAUGIER Fernand qui souhaitait y fonder la sépulture familiale.

ARRÊTE

Article premier – Il est accordé, dans le cimetière communal, le renouvellement de la concession dont le concessionnaire était M. LAUGIER Fernand qui souhaitait y fonder la sépulture familiale. Ladite concession de type Enfeu est renouvelée pour 30 ans, à compter du 03 Août 2023.

Article deux – Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession accordée le 03 Août 1993 et expirant le 02 Août 2023.

Article trois – Le renouvellement de cette concession est accordé moyennant la somme totale de Cinq-cent-cinquante euros qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant chèque n° 6345360 de la BNP Paribas de Mende (48) au nom de M. LAUGIER Fernand.

Article quatre – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Gassin, le 2 Juin 2023

Le Maire,

Anne-Marie WANIART



Arrêté n° 28/2023